



Conseil exécutif du Programme des Nations Unies
pour les établissements humains
Première réunion (reprise)
Nairobi, 19 et 20 novembre 2019
Point 7 de l'ordre du jour provisoire*

**Exposé sur les activités normatives et opérationnelles
d'ONU-Habitat : le point sur le programme de pays
pour l'Égypte, le programme de pays pour le Mexique
et la collaboration avec le Fonds pour l'adaptation**

Résumé

Le présent document décrit trois angles d'étude des activités normatives et opérationnelles d'ONU-Habitat. Premièrement, il met en lumière les activités du **programme de pays d'ONU-Habitat pour l'Égypte** visant à promouvoir une urbanisation durable et à améliorer les conditions de vie pour tous. Deuxièmement, il décrit les activités du **programme de pays d'ONU-Habitat pour le Mexique** à l'appui de différents niveaux de gouvernement aux fins de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes. Enfin, il examine la collaboration à l'échelle mondiale d'ONU-Habitat avec le Fonds pour l'adaptation visant à apporter un appui aux communautés les plus vulnérables. Pour chaque thème, le document décrit le contexte, met en lumière les politiques et stratégies pertinentes, donne des exemples de projets représentatifs dans différents domaines d'intervention et propose une sélection de questions à débattre. Le rapport vise ainsi à offrir au Conseil exécutif d'ONU-Habitat des occasions d'examiner les activités normatives et opérationnelles du Programme sous divers angles thématiques et régionaux.

* HSP/EB.1/1/Rev.1.

A. Programme de pays pour l'Égypte

I. Introduction

1. L'urbanisation rapide continue de transformer le paysage des villes égyptiennes. L'ensemble de politiques officielles visant à orienter l'expansion urbaine a été axé sur la création de nouvelles villes, la mise en valeur de vastes superficies de terres et la mise en place de grands projets de développement urbain et économique. Pourtant, 95 % des nouveaux citoyens n'ont pas été absorbés par ces grands projets, mais par les agglomérations existantes. Au cours des 20 dernières années, les nouvelles villes ont attiré moins de 8 % de la population égyptienne, tandis que plus de 22 % du montant total des investissements dans les infrastructures ont été affectés aux nouvelles villes (CAPMAS, 2017).

2. La population urbaine égyptienne n'est pas uniformément répartie entre ses 219 villes, 68 % de la population totale vivant dans trois régions – le Grand Caire, Alexandrie et le Delta – qui ne représentent que 1,8 % de la superficie totale de l'Égypte. En outre, les villes et les villages existants, principalement entourés de précieuses terres agricoles, sont menacés par la croissance urbaine rapide et non planifiée et par l'empiètement rapide des terres agricoles et appartenant à l'État dû à l'expansion urbaine informelle et spontanée. En conséquence, plus de 16 millions de citoyens vivent aujourd'hui dans des établissements informels et spontanés autour des zones urbaines.

II. Cadres nationaux applicables

3. Conformément aux efforts internationaux visant à promouvoir le développement durable par la réalisation des objectifs de développement durable, le Gouvernement égyptien a lancé **la Stratégie de développement durable : Vision de l'Égypte 2030**. La dimension environnementale de la Stratégie de développement durable comporte un pilier Environnement qui vise à « préserver les ressources naturelles et à promouvoir l'efficacité de leur utilisation et de l'investissement dans ces ressources tout en garantissant les droits des générations futures ». Elle vise également à fournir aux citoyens un environnement propre, sûr et sain qui conduise à des ressources de production et à des activités économiques diversifiées, encourage la compétitivité, crée de nouveaux emplois, élimine la pauvreté et assure la justice sociale. La stratégie comporte également un pilier Urbanisation qui vise à parvenir à « *une gestion équilibrée du développement spatial des terres et des ressources pour accueillir la population et améliorer sa qualité de vie* ».

4. Le Gouvernement égyptien a également lancé le **Plan stratégique national pour le développement urbain 2052**, qui tend à façonner une vision faisant l'objet d'un consensus sociétal et visant à réaliser l'équilibre en matière de développement spatial, économique et social, selon un système environnemental qui préserve le patrimoine et les ressources, fait passer l'Égypte dans l'économie du savoir et évite les disparités liées à l'environnement en matière de revenus et de niveaux de vie.

III. ONU-Habitat en Égypte

5. En Égypte, ONU-Habitat s'emploie depuis 2008 à soutenir une urbanisation durable qui soit à même de favoriser le développement et d'améliorer les conditions de vie pour tous. Au cours de la période considérée, le programme a réussi à se positionner comme le centre d'excellence pour l'urbanisation durable, servant de guide à l'élaboration de politiques d'urbanisation, la législation et la gouvernance et les outils et pratiques d'urbanisation.

6. Ce résultat a été obtenu grâce à la connaissance et aux conseils étendus produits sur diverses questions urbaines, à la mise en place de plateformes permettant de mener des dialogues concernant les principales questions urbaines et à la création de partenariats dynamiques avec un vaste réseau de parties prenantes nationales et locales. Ce réseau comprend des fonctionnaires des administrations locales et nationales, des chefs locaux, des universitaires, des organisations de la société civile, les institutions financières internationales, les partenaires de développement, les donateurs, les bureaux de statistique nationaux, les dirigeants des communautés locales et des représentants d'entreprise. Ces partenariats collaboratifs ont encore permis d'améliorer la compréhension et l'évaluation des systèmes et processus locaux complexes liés à la planification, à la budgétisation et à la mise en œuvre de programmes de développement urbain.

7. Assurant la coprésidence du Groupe de partenaires pour le développement sur le développement urbain et jouant un rôle très actif au sein de l'équipe de pays des Nations Unies, offrant et dirigeant régulièrement des plateformes de dialogue sur le développement urbain, ONU-Habitat Égypte est désormais bien positionné comme l'organisme technique principal et le point de référence en matière de développement urbain et de logement dans le pays. Ainsi, le développement urbain a été inscrit dans le Plan-cadre de partenariat des Nations Unies pour le développement et à la reconnaissance du développement urbain comme un secteur clef et un facteur majeur qui pourrait accélérer les progrès sur la voie du développement durable dans le pays.

8. S'appuyant sur le Bureau régional pour les États arabes hébergé par le Ministère du logement, au Caire, le programme de pays a pu aider l'Égypte à jouer un rôle de chef de file parmi les pays arabes pour un certain nombre d'interventions et de manifestations, ce qui cadre dans une large mesure avec la politique étrangère de l'Égypte, fait largement reconnu par tous les homologues. Plusieurs initiatives ont été prises dans ce cadre : un appui a été fourni au Ministère du logement et au Fonds pour les établissements informels qui lui est affilié en vue de la réalisation d'une étude analytique sur les établissements informels dans la région ; un appui a été fourni en vue de l'organisation d'un certain nombre de manifestations régionales et africaines sur la planification stratégique, les politiques urbaines et le système des villes ; une manifestation régionale a été organisée sur le thème du logement et du relèvement dans les pays sortant d'un conflit.

9. Le programme de pays pour l'Égypte a été en mesure d'aider efficacement le Gouvernement à formuler des politiques liées aux questions urbaines, de fournir un appui législatif et institutionnel et de renforcer les capacités des parties prenantes nationales. En outre, en s'appuyant sur les dialogues approfondis, les contacts réguliers et les partenariats solides mis en place avec les parties prenantes concernées, le programme a pu faire progresser les outils urbains mondiaux et les adapter aux contextes locaux pour maximiser les effets sur le développement urbain en Égypte et la qualité de vie des citoyens. Ces mesures s'accompagnent également d'outils complets et participatifs de plaidoyer et de communication.

10. En faisant fond sur les initiatives susmentionnées, ONU-Habitat Égypte aide le Gouvernement à mettre en œuvre le **Nouveau Programme pour les villes** de façon plus efficace. Cela se concrétise par la mise en évidence des valeurs positives et des richesses créées par le processus d'urbanisation, l'amélioration des pratiques nationales et locales de gestion et de gouvernance urbaines adaptées aux contextes locaux, l'appui à une répartition équitable du développement induit par l'urbanisation et la garantie d'un développement inclusif qui ne fait pas de laissés-pour-compte.

11. Le programme de pays en Égypte a collaboré étroitement avec le Gouvernement égyptien et les parties prenantes locales pour soutenir les visions et les priorités nationales tout en améliorant l'alignement et la réalisation des objectifs opérationnels et des buts dans les domaines de changement. Cette tendance ressort clairement du portefeuille de projets actuels et des activités prévues, qui sont subdivisés et analysés selon les domaines de changement du nouveau Plan stratégique pour la période 2020–2023, comme indiqué ci-après.

1. Réduction de l'inégalité spatiale et de la pauvreté dans le continuum urbain-rural

12. En Égypte, ONU-Habitat aide à changer les mentalités au niveau des spécialistes et des décideurs pour les faire passer d'une approche fondée sur l'offre à la planification et à la budgétisation de la prestation des services de base en fonction de la demande, des connaissances et des effets. Le programme a également aidé le Gouvernement à adopter une approche axée sur les droits de la personne et centrée sur l'individu qui utilise des modalités novatrices, non conventionnelles, peu coûteuses et propres au contexte local pour garantir une utilisation plus rationnelle des ressources afin de réduire les écarts géographiques et de promouvoir l'accès à des services de base abordables.

13. Par exemple, cela est clairement pris en compte dans le portefeuille relatif à la mobilité urbaine, où des efforts considérables sont déployés avec diverses parties prenantes pour produire des connaissances et des preuves et instaurer des dialogues qui permettent de passer de la planification pour les voitures à la planification pour les personnes et leur accessibilité et de rationaliser les investissements dans la mobilité pour donner la priorité aux transports publics et aux modes de transport peu coûteux qui n'obèrent pas le budget national et qui créent des réseaux intégrés de transports publics. De même, dans le secteur *de l'eau et de l'assainissement*, ONU-Habitat, en Égypte, travaille depuis trois ans en étroite collaboration avec les parties prenantes nationales et locales et les groupes de développement pour introduire des solutions novatrices et des interventions fondées sur des données factuelles qui appuient le passage du secteur à une programmation et à une mise en œuvre axées sur les résultats. En outre, l'évaluation et la promotion d'espaces publics inclusifs dans les principaux centres urbains sont également soutenues afin d'assurer un système équilibré et bien géré

d'espaces publics à même de renforcer la cohésion du tissu urbain égyptien et d'y accroître les moyens de subsistance existants.

14. ONU-Habitat Égypte fournit depuis longtemps un appui au Gouvernement égyptien aux fins de l'amélioration de *l'accès à la terre et à un logement adéquat et d'un coût abordable*. En étroite collaboration avec ses partenaires de développement (en particulier les unités locales de planification urbaine dans les gouvernorats pilotes), le programme s'est grandement employé à apporter un appui à la mise à l'essai de divers outils et pratiques de gestion des terres pour améliorer la planification détaillée des zones d'extension des villes, où de multiples groupes vulnérables ne sont pas en mesure de tirer parti de la valeur ajoutée par l'urbanisation. Le modèle de remembrement adapté aux conditions locales qui a été récemment mis au point a influencé la révision de la loi égyptienne sur la construction, qui met l'accent sur un rôle plus actif des autorités locales. En outre, le programme a permis de modifier la conception de la rénovation urbaine concernant les centres-villes pour ne plus s'intéresser seulement aux zones informelles et dangereuses détériorées, mais aussi à la rénovation des friches et des zones mal utilisées et permettre l'accès à ces précieuses terres inexploitées dans le cadre d'un programme participatif à l'échelle de la ville qui est adapté au contexte égyptien.

15. Conformément à la Stratégie mondiale du logement et à la stratégie du logement pour la région arabe, le Bureau d'ONU-Habitat Égypte a dirigé l'élaboration du premier Profil du logement en Égypte en 2017, qui a permis d'avoir une perception globale du secteur du logement en Égypte, en particulier les programmes de logements sociaux. En outre, le programme prépare actuellement le lancement de la première stratégie nationale égyptienne du logement, qui guidera le secteur du logement pour les 20 prochaines années. La nouvelle stratégie encourage une conception nouvelle du rôle du Gouvernement comme un facilitateur qui appuie des marchés du logement efficaces, dynamiques et inclusifs, l'accent étant mis sur la construction de logements d'un coût abordable pour tous. C'est un changement important, le Gouvernement jouant également à l'heure actuelle le rôle de fournisseur de logements. Ce changement de stratégie privilégie la question des logements vacants, la préservation du parc existant et l'expansion des logements locatifs nouvellement offerts afin de maximiser les répercussions sur le caractère abordable des logements à court et à moyen termes.

16. En outre, le programme d'ONU-Habitat Égypte a fourni un appui approfondi pour permettre une croissance efficace et une régénération des établissements humains. Cet objectif est atteint grâce à la facilitation du processus de planification du développement urbain et aux capacités permettant de surveiller en permanence la croissance et les changements urbains et d'y apporter une réponse. En aidant l'Organisation générale chargée de l'aménagement du territoire (GOPP) à appliquer des processus améliorés de planification urbaine stratégique et des outils de suivi urbain, le programme appuie l'établissement du profil des principaux secteurs urbains qui permettent d'établir les priorités locales des interventions de développement tout en tenant compte des rôles des divers établissements humains urbains et ruraux. Le programme fournit également un appui important à la GOPP et à l'Autorité des nouvelles communautés urbaines (NUCA) pour aligner la planification et la conception des nouvelles villes sur les principes internationaux afin de garantir un développement urbain qui soit inclusif, compétitif, équitable, productif et durable. La nouvelle ville d'El-Alamein et celle de Ras Al Hekma dans le nord de la côte Ouest illustrent l'intégration de l'analyse spatiale et de l'analyse de la chaîne de valeur et de la chaîne d'approvisionnement, qui vise à mettre en place une nouvelle communauté urbaine dotée d'une base économique solide à même de créer des emplois et d'attirer des possibilités d'investissement qui, à leur tour, attireront la population cible et garantiront un processus de développement urbain durable dans cette zone. Ce changement d'approche de la planification de nouvelles villes a été adopté par le Gouvernement.

2. Meilleur partage de la prospérité dans les villes et les régions

17. ONU-Habitat Égypte utilise des interventions pilotes et des conclusions fondées sur des données factuelles pour formuler les conseils de politique nationale à l'intention du Gouvernement. Cela a aidé le bureau de pays à montrer qu'il était tout à fait envisageable de transformer les problèmes d'urbanisation actuels en possibilités de développement. Ainsi, le fort accroissement et la densité élevée de la population, auparavant considérés comme des entraves au développement, peuvent conduire, s'ils sont bien gérés, à de meilleures interactions sociales faisant fond sur les connaissances, les investissements, la création d'emplois et le bien-être socioéconomique.

18. Cette approche ressort clairement de l'appui technique qu'ONU-Habitat fournit au Gouvernement pour formuler la *politique urbaine nationale de l'Égypte* dont l'objectif principal est d'élaborer une vision et un objectif communs propices à un développement urbain plus transformateur, plus productif, plus inclusif et plus résilient sur le long terme. La politique urbaine nationale préconise l'utilisation de principes de développement urbain efficaces, d'outils financiers et de structures de gouvernance soutenues pour créer une prospérité partagée au niveau des villes et des régions.

Un élément important de cette politique vise à remédier au déséquilibre que connaissent les systèmes de villes quant à la taille de la population et à la compétitivité. En outre, la politique urbaine nationale s'intéresse de près aux effets de la connectivité nationale, des liens entre les zones urbaines et les zones rurales et du renforcement des moyens d'action aux fins du développement économique local sur la valeur globale de l'urbanisation.

19. ONU-Habitat met également à profit son vaste travail sur la gestion des finances locales dans un certain nombre de gouvernorats (actuellement à Qalyoubiya, en 2020 à Qena et à Assiout) pour fournir des conseils efficaces sur la promotion d'une administration locale attentive ayant les moyens de fournir les services de base et les biens publics de manière efficace. Cet objectif est atteint en revitalisant les mécanismes de financement locaux, en utilisant les outils de recouvrement des plus-values foncières et en favorisant les outils de gestion et d'affectation des finances publiques centrales et locales.

20. Enfin, le programme aide également le Gouvernement à promouvoir des lignes directrices sur les *villes intelligentes* aux fins de l'évaluation comparative et de l'application de solutions intelligentes dans les villes égyptiennes. Ce programme doit être appliqué dans les villes existantes et les villes nouvelles en partenariat étroit avec les organismes techniques nationaux, les universités publiques et privées et les centres de recherche, les partenaires de développement et le secteur privé.

3. Renforcement de l'action climatique et amélioration de l'environnement urbain

21. Sur la base des priorités de l'Égypte énoncées dans sa troisième communication nationale à la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (2016) et dans sa Stratégie nationale d'adaptation aux changements climatiques et de réduction des risques de catastrophe (2011), ONU-Habitat Égypte déploie des efforts considérables pour prendre en compte de façon systématique les changements climatiques dans les processus de planification et de surveillance urbaines.

22. Le programme collabore étroitement avec le Ministère du logement (Organisation générale chargée de l'aménagement du territoire) et le Programme des Nations Unies pour le développement pour assurer la prise en compte des changements climatiques dans les directives et les outils d'aménagement urbain afin de rendre les villes et les établissements humains plus résilients face aux changements climatiques. Le programme appuie également le suivi des informations relatives aux changements climatiques dans les villes du Delta dans le cadre de son action visant à mettre en place des observatoires urbains. Ces informations guideront un ensemble de politiques et de recommandations visant une meilleure prise en compte des changements climatiques dans le secteur urbain et l'adoption de mesures spécifiques concernant les changements climatiques qui doivent être intégrées dans la planification et la gestion des villes à l'avenir et des codes et normes relatifs aux infrastructures.

23. Le programme égyptien coordonne actuellement ses activités avec le Ministère égyptien de l'environnement pour aider l'Égypte à tenir ses engagements nationaux et internationaux en matière de changements climatiques en appuyant la création de connaissances sur les effets des changements climatiques, en soutenant les capacités de réaction existantes en matière de réduction des risques de catastrophe au niveau local dans les domaines prioritaires et la conception de bâtiments et d'infrastructures qui tiennent compte des risques liés aux changements climatiques.

24. En outre, ONU-Habitat Égypte fournit actuellement un appui au Ministère du développement local concernant un plan de développement intégré pour la zone de Sainte-Catherine afin d'assurer la protection de son patrimoine et de ses atouts écologiques.

4. Prévention et gestion efficaces des crises urbaines

25. En Égypte, les multiples transformations socioéconomiques et politiques nationales et régionales induisent des taux alarmants de migration interne et externe. La plupart de ces migrants habitent des zones d'expansion périurbaine (qui sont souvent informelles) ou des quartiers dans de nouvelles villes, en particulier dans le Grand Caire. Ce changement rapide dans la situation démographique des villes exigeait une analyse plus inclusive de la croissance et de la régénération urbaines sous l'angle de la cohésion sociale. ONU-Habitat Égypte a travaillé en étroite coopération avec l'équipe du Plan régional de gestion de la situation des réfugiés et de renforcement de la résilience, afin d'apporter un soutien aux moyens de subsistance inclusifs et à un accès équitable au logement et aux services de base pour les communautés d'accueil et les migrantes. ONU-Habitat Égypte travaille aussi actuellement avec un certain nombre d'organismes des Nations Unies pour montrer les effets qu'un système mieux équilibré de villes et de régions peut avoir sur les migrations internes.

26. Il est également prévu de renforcer ce processus par la mise en œuvre des composantes de la stratégie nationale du logement qui appuient fortement l'accès équitable et inclusif à un logement adéquat et d'un coût abordable. En outre, les lignes directrices et les outils fournis dans le cadre du programme de rénovation urbaine participative à l'échelle de la ville en Égypte permettront d'élaborer un modèle plus efficace et plus inclusif pour la rénovation urbaine et la fourniture inclusive de services. L'appui étroit à la mise en œuvre de cette approche facilitera la promotion des droits de tous les résidents au cours du processus de rénovation et garantira que tous les habitants partagent les valeurs créées par ces processus de développement.

27. L'un des objectifs importants du programme est également de promouvoir une rénovation urbaine inclusive et de prévenir les stratégies qui vont au-delà des améliorations physiques et environnementales et de faire en sorte que tous les quartiers soient intégrés dans les dimensions politiques, sociales, culturelles et économiques des villes en s'attachant particulièrement à réduire la pauvreté et les inégalités urbaines et à ne pas faire de laissés-pour-compte.

IV. Sélection de projets

1. Hayenna – Projet intégré de développement urbain

Budget : 8,4 millions de dollars ; donateurs : secrétariat d'État à l'économie (SECO) de la Confédération suisse, 3 millions de dollars de fonds gouvernementaux ; durée : 2018–2023

28. S'appuyant sur un suivi de près de la mise en œuvre et des essais menés dans trois gouvernorats pilotes, ce projet est mené en étroite collaboration avec les autorités locales pour permettre un engagement effectif des populations locales en utilisant des outils décentralisés de négociation foncière et pour habiliter les autorités locales afin qu'elles puissent planifier et recouvrer les plus-values foncières tirées de l'urbanisation de façon efficace et efficiente, notamment dans les zones urbaines en expansion. Cette action sera également renforcée par la mise au point et l'application d'un mécanisme de financement local, en sus d'une planification et d'un aménagement urbains et d'une gestion foncière transparents et efficaces, d'une amélioration de la gestion des finances publiques et du financement basé sur le foncier, et de politiques et de réglementations urbaines. Le projet devrait se traduire par l'amélioration de la gestion des terres, une planification détaillée et la mise en place d'infrastructures et l'amélioration de la gestion des finances publiques et du financement basé sur le foncier.

2. Appui à l'innovation dans le secteur de l'eau et de l'assainissement en Égypte

Budget : 1,6 million de dollars ; donateurs : Replenish for Africa Initiative de la société The Coca-Cola Company et le Gouvernement égyptien ; durée : 2019-2021

29. Le projet vise à appuyer l'amélioration de l'accès sur un pied d'égalité à l'eau salubre et à l'assainissement au moyen de la mise à l'essai et de la transposition à plus grande échelle de solutions novatrices dans le secteur de l'eau et de l'assainissement. Le projet comprend d'importants travaux de recherche et de renforcement des capacités pour assurer la planification, la mise en œuvre et la durabilité des interventions. Ce projet est étroitement aligné sur la vision égyptienne et les campagnes nationales de sensibilisation aux modes de consommation et souligne l'importance des solutions de remplacement et de la participation des populations locales. Le projet s'appuie sur une intervention pilote qui a permis de desservir plus de 180 000 habitants en eau salubre pour un coût représentant 5 % du coût traditionnel tout en offrant une résilience accrue aux changements climatiques et aux risques environnementaux. Aujourd'hui, plus de 500 000 personnes bénéficient de la reproduction du projet pilote basé sur l'étude de faisabilité et le plan nationaux réalisés par ONU-Habitat. Le Gouvernement a donc demandé à ONU-Habitat de reproduire la formule dans le secteur de l'assainissement en adoptant la nouvelle approche de la planification et de la budgétisation davantage axée sur les effets et les connaissances.

3. Système de bus à haut niveau de service

Budget : 1,4 million de dollars ; donateurs : Autorité des nouvelles communautés urbaines (NUCA), ONU-Femmes ; durée : 2019-2021

30. Le projet s'inscrit dans le cadre du changement de paradigme dirigé par ONU-Habitat pour souligner que la mobilité est une question d'accessibilité et pas seulement de transport. Ce projet vise à améliorer les transports publics par la planification, la conception et un appel d'offres pour le premier système de bus à haut niveau de service reliant les nouvelles collectivités au Caire. Il réduira la dépendance à l'égard des véhicules personnels. Le système devrait transporter 126 000 passagers par jour, par des lignes express et ordinaires. ONU-Habitat s'est fait le défenseur de la création d'une unité de la réglementation des transports publics chargée d'organiser les réseaux de transport des nouvelles

viles et de rédiger son mandat, dans le cadre de la structure de travail de l'Autorité des nouvelles communautés urbaines (NUCA).

V. Questions à examiner

- i) Comment intégrer et accélérer les réformes et l'appui politique fourni au Gouvernement égyptien pour promouvoir le développement urbain durable ?
- ii) Comment tirer parti de l'urbanisation en cours pour proposer des mesures actives visant à mettre en place un système de villes plus efficace afin d'améliorer la compétitivité urbaine et la productivité des villes égyptiennes en tant qu'approche de remplacement pour une urbanisation durable ?
- iii) Comment hiérarchiser et équilibrer les investissements effectués dans les villes nouvelles et les villes existantes afin de favoriser une répartition plus équilibrée de la population, un accès équitable à des services adéquats et la capacité des nouvelles villes de créer des revenus et des emplois ?
- iv) Le chômage est l'un des principaux défis économiques et sociaux, le taux de chômage global étant supérieur à 10 % et ceux des jeunes et des femmes étant presque deux fois plus élevés. Il est établi que 80 % des emplois sont créés dans les villes. Comment utiliser ce fait comme point d'accélération ?
- v) Comment la stratégie nationale du logement peut-elle aider à résoudre le problème des logements vacants et à les mettre sur le marché, et comment cela permettrait également de faire face à la croissance continue des zones informelles ?

B. Programme de pays pour le Mexique

I. Considérations générales

31. Le Mexique est un pays à revenu intermédiaire doté d'un nouveau gouvernement qui s'est engagé à mettre en œuvre les programmes mondiaux de développement qui valorisent le travail multilatéral et reconnaissent l'action normative et opérationnelle d'ONU-Habitat. Le Gouvernement met en œuvre des projets transformateurs à grande échelle qui s'attaquent à des problèmes nationaux urgents, tels que la pauvreté, les inégalités, la faible croissance économique et les disparités territoriales dans le pays.

32. Ces projets sont étroitement liés au Plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2020-2023 et en particulier aux domaines de changement 1 (Réduction de la pauvreté et de l'inégalité spatiale dans les communautés urbaines et rurales), 2 (Meilleur partage de la prospérité dans les villes et les régions) et 4 (Prévention et gestion efficaces des crises urbaines).

33. Le Mexique étant passé dans la catégorie des pays à revenu intermédiaire (tranche supérieure) et étant membre de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), la coopération technique bilatérale n'y dépend plus de l'aide des donateurs, mais des relations entre homologues et clients, qui sont fort exigeantes, ce qui entretient des attentes élevées à l'égard d'ONU-Habitat.

34. Au cours des trois ou quatre dernières années, ONU-Habitat a développé une coopération technique fondée sur ses activités normatives et opérationnelles liées à la mise en œuvre de son Initiative pour la prospérité des villes dans plus de 300 municipalités et agglomérations urbaines dans le pays. Ces activités ont produit une masse critique de données et d'informations qui a placé le Gouvernement mexicain comme un chef de file dans la mise en œuvre de ce cadre normatif mondial. Le Gouvernement actuel a non seulement tiré parti de données de référence uniques sur la prospérité urbaine établies par l'Initiative, mais a demandé à ONU-Habitat de fournir un soutien technique et fonctionnel aux projets stratégiques qui font partie de son plan de développement.

II. Œuvrer en tant qu'« agent apportant des solutions »

35. À l'heure actuelle, ONU-Habitat Mexique œuvre principalement dans les domaines stratégiques suivants, dans lesquels son avantage comparatif est le plus grand :

- i) L'aménagement régional et urbain visant à appuyer la croissance économique et la prospérité partagée et à combattre les inégalités territoriales ;

- ii) La fourniture d'une aide aux collectivités locales aux fins de l'élaboration de politiques, de plans, de visions à l'échelle des villes et de la planification par les populations locales, sous forme de services consultatifs, de directives et du renforcement des capacités ;
- iii) La fourniture de solutions techniques aux collectivités locales dans les domaines de la prestation de services de base, des terres et du logement, et de l'espace public pour réduire les inégalités spatiales et la pauvreté ;
- iv) La fourniture à l'administration centrale et aux autorités locales des données probantes et des apports techniques nécessaires à la prise de décision et à l'évaluation des résultats et des effets ;
- v) La mise en relation du développement urbain et de la mise en œuvre des objectifs de développement durable dans les villes où l'Initiative pour la prospérité des villes est mise en œuvre.

36. ONU-Habitat Mexique maximise l'interaction entre les activités normatives et opérationnelles, renforce les relations entre le Siège et les bureaux régionaux et bureaux de pays¹, contribue à relier les domaines de changement du Plan stratégique et crée les conditions nécessaires à la mise en place éventuelle d'un bureau multipays pour la Méso-Amérique (Mexique, Amérique centrale et les grandes îles des Caraïbes).

37. L'augmentation du portefeuille, passé d'un budget annuel d'environ 1 million de dollars à 8 millions de dollars en moins de six mois, est une reconnaissance manifeste du Bureau d'ONU-Habitat au Mexique comme un partenaire respecté, un organisme d'excellence et d'innovation et une organisation qui produit des connaissances spécialisées, avec l'appui d'analyses à la pointe de la recherche et de normes et directives spéciales.

III. Projets et activités

38. ONU-Habitat a l'honneur et la grande responsabilité de participer à l'un des projets majeurs de l'histoire contemporaine du Mexique : le « Train Maya ». Il s'agit d'un projet de développement régional intégré portant sur le sud du Mexique, région qui, historiquement, a été marginalisée. Il couvre cinq États fédéraux (Campeche, Chiapas, Tabasco, Yucatán et Quintana Roo) et 18 municipalités où les gares seront situées. ONU-Habitat fournit un appui technique à la FONATUR – l'institution chargée du projet - en élaborant une stratégie globale d'aménagement régional et urbain pour le développement d'un corridor régional qui vise à assurer une prospérité et un bien-être partagés dans la région. Cette initiative est étroitement liée au domaine de changement 2 du Plan stratégique.

39. S'appuyant sur les travaux menés dans le pays dans le cadre de l'Initiative pour la prospérité des villes, ONU-Habitat fournit une assistance technique aux administrations des États fédérés et des administrations locales, telles que, notamment, Mérida, Reynosa, Querétaro, Zapopan et San Nicolás de los Garza, en leur fournissant des outils pour la prise de décisions et en élaborant des instruments de planification sur la base des données produites au titre de l'indice de prospérité des villes.

40. Aidant le Gouvernement fédéral à placer le logement au centre des politiques de développement urbain, ONU-Habitat fournit un appui technique spécialisé à Infonavit (la plus grande institution de logement hypothécaire en Amérique latine) et au SEDATU (Ministère du développement urbain et du logement) pour relever le défi des maisons abandonnées dans le pays². ONU-Habitat apporte également un appui à l'élaboration d'une stratégie globale de logement et de développement urbain fondée sur les droits de l'homme.

41. En outre, ONU-Habitat et le Ministère des affaires étrangères travaillent actuellement à l'établissement d'une collaboration sur le thème « Migration et villes », qui vise à renforcer la dimension territoriale et les actions locales du Plan de développement intégré de la CEPALC pour El Salvador, le Guatemala, le Honduras et le Mexique. Cette initiative contribuera au domaine de changement 4 du Plan stratégique d'ONU-Habitat.

¹ Il s'agit par exemple de la réunion du Groupe d'experts qui a amené 10 experts du Siège au bureau d'ONU-Habitat au Mexique et du travail ultérieur mené au titre de trois sous-programmes avec le bureau de pays en ce qui concerne l'initiative régionale « Train maya ».

² On estime qu'il y a environ 5 millions de maisons abandonnées au Mexique.

IV. Activités normatives et opérationnelles

42. Avec le ferme appui du Bureau régional, ONU-Habitat Mexique a mis au point une approche novatrice pour la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes, baptisée « La chaîne de valeur, des plans aux projets ». En utilisant une méthode et des indicateurs convenus basés sur l'Initiative pour la prospérité des villes, les villes peuvent évaluer leurs faiblesses, leurs points forts et possibilités, en établissant un diagnostic qui leur permette de déduire les actions et programmes clés nécessaires pour accroître leur prospérité et leur durabilité. Les éléments de preuve produits sont liés à des mécanismes de planification qui permettent de forger une vision plus détaillée de l'espace, qui permet d'élaborer des visions, des stratégies et des plans partagés, ainsi que des opérations urbaines intégrées pouvant bénéficier de concours bancaires.

43. L'Initiative pour la prospérité des villes et la chaîne de valeur relie de manière très organique *les données, les connaissances, la formulation des politiques et le suivi*, ce qui permet de concevoir et d'énoncer les politiques et les modalités de la planification et du financement dans des domaines clés du développement urbain, tels que l'espace public, la prestation de services de base, la terre et le logement et la croissance économique locale pour améliorer la qualité de vie.

L'Initiative pour la prospérité des villes au Mexique – œuvrer dans les villes à l'échelle nationale

L'Initiative pour la prospérité des villes a été menée au Mexique de 2015 à 2018 dans le but d'avoir une connaissance précise des conditions de prospérité des villes mexicaines, tout en fournissant des outils aux administrations locales pour analyser, planifier et suivre les politiques urbaines visant à mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030. En conséquence, le Mexique dispose de rapports de base de l'Initiative pour la prospérité des villes sur 305 municipalités mexicaines, qui représentent 90 % de la population urbaine du pays ; de trois rapports approfondis de l'Initiative sur trois grandes municipalités (Mérida, Querétaro, Zapopan) ; de trois rapports étendus de l'Initiative sur les trois agglomérations urbaines les plus importantes du Mexique (Ville de Mexico, Monterrey, Guadalajara)

44. Le programme de l'Initiative pour la prospérité des villes Mexique contribue actuellement à l'élaboration d'un programme phare mondial d'ONU-Habitat baptisé « SDG Cities », qui relie les activités normatives et opérationnelles au moyen de diagnostics urbains qui appuient la planification stratégique et les efforts combinés du système des Nations Unies pour accélérer sensiblement les réalisations urbaines au regard des SDG d'ici à 2030. Le Gouvernement mexicain a manifesté son intérêt à accueillir ce programme phare mondial.

V. Temps et ressources

45. Les projets en cours et ceux faisant l'objet d'un engagement ferme devraient être mis en œuvre au cours de la période 2019 - 2023, pour un budget estimé à 14 700 00 dollars des États-Unis³. Le projet en cours le plus important est le corridor régional Train Maya (5,5 millions de dollars) et les projets faisant l'objet d'un engagement ferme sont les interventions de planification urbaine à Quintana Roo (1,2 million de dollars), la vision et la planification urbaines de San Nicolás de los Garza (0,5 million de dollars) et Migration et villes à la frontière sud du Mexique et dans les pays septentrionaux de l'Amérique centrale (7,5 millions de dollars).

VI. Questions à examiner

- i) **Forte dépendance à l'égard des consultants.** ONU-Habitat Mexique emploie entre 30 et 40 personnes. À l'exception du Directeur, tous sont des consultants. Cette situation pose des défis liés à la continuité des projets, à l'apprentissage et à la confiance des homologues. Afin de surmonter les difficultés que cette situation génère, le Bureau a renforcé ses relations avec le personnel au Siège, mais ce n'est pas une solution durable, à cause des coûts élevés. Il est nécessaire de consolider le Bureau multipays en allouant des ressources de base qui permettent de maintenir une équipe de base composée de personnel recruté sur le plan international et de personnel recruté sur le plan national.

³ Ce montant comprend les projets en cours et ceux en attente faisant l'objet d'un engagement ferme.

- ii) **Importants goulets d'étranglement administratifs et opérationnels.** La lenteur du processus de recrutement et d'autres problèmes d'ordre administratif desservent et compromettent la bonne exécution des projets et la capacité de s'adapter à l'évolution de la réalité des projets et des exigences des homologues. Cela nuit également à la réputation d'ONU-Habitat. La solution consiste à mettre au point un modèle d'activité qui permette de décider régulièrement de faire appel à des mécanismes d'appui administratif et opérationnel offerts in situ par d'autres entités des Nations Unies.
- iii) **Excellentes occasions d'être chef de file au niveau régional et mondial.** Les activités entreprises au Mexique sur l'indice de prospérité des villes offrent une forte possibilité au Gouvernement mexicain d'accueillir le programme phare « SDG Cities » (projet urbain 2030). Le Mexique, au niveau tant national que local, a joué un rôle de premier plan dans la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et a manifesté un vif intérêt à soutenir le multilatéralisme, comme en témoignent l'exercice de la présidence de l'Assemblée d'ONU-Habitat et l'accueil de la Journée mondiale de l'habitat 2019.
- iv) **Consolidation d'un bureau multipays.** La dynamique du travail au Mexique, la nécessité de relever les défis sous-régionaux tels que les migrations, l'importance croissante du pays, l'augmentation substantielle du financement et le rôle de premier plan que joue le pays dans les affaires multilatérales offrent une bonne occasion de consolider le potentiel multipays du bureau, couvrant les opérations et l'assistance technique pour le Mexique, l'Amérique centrale, Cuba, la République dominicaine et Haïti. Cela est tout à fait conforme aux plans actuels de transformation de la structure organisationnelle d'ONU-Habitat et nécessiterait l'affectation de personnel essentiel à Mexico.
- v) **Présence active au sein de l'équipe de pays des Nations Unies et aux fins de l'élaboration du plan-cadre de coopération.** Bien que principalement représenté par des consultants, ONU-Habitat a eu une forte présence dans la préparation du plan-cadre de coopération pour 2020–2025, proposant des orientations stratégiques et des actions prioritaires proches de son mandat. Il importe d'examiner les incidences de ces engagements sur les ressources humaines et financières.

C. Coopération d'ONU-Habitat avec le Fonds pour l'adaptation

I. Considérations générales

46. Les villes sont à l'origine d'une part importante des émissions mondiales de gaz à effet de serre et concentrent d'importantes populations et infrastructures socioéconomiques qui sont touchées par les effets des changements climatiques. C'est cette importance cruciale des changements climatiques pour le développement durable des villes qui guide l'action d'ONU-Habitat en constante évolution vers des villes sobres en carbone et résilientes. C'est sous cet angle spécifique des établissements humains urbains qu'ONU-Habitat contribue aux travaux de l'ONU sur les changements climatiques, guidé à l'évidence par la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui complète les efforts des organismes apparentés que sont, entre autres, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, le Programme des Nations Unies pour le développement et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

47. Les travaux d'ONU-Habitat sur les changements climatiques sont ancrés dans le Groupe de la planification face aux changements climatiques du Service de l'aménagement urbain et du design et coordonnés par ce Groupe, mais d'importants projets opérationnels et activités normatives sont également menés par d'autres services et par des bureaux régionaux. Ainsi, pour n'en citer que deux, le Service des services urbains de base travaille sur les transports à faible émission de carbone, les énergies renouvelables et l'efficacité des services d'approvisionnement en eau, d'assainissement et de collecte des déchets et la résilience des infrastructures, tandis que le Service de l'économie urbaine est actif dans le domaine du financement de l'action climatique. Presque tous les bureaux régionaux ont des projets sur les changements climatiques axés sur les pays ou actifs au niveau régional. Des outils mondiaux et régionaux ont été mis au point sur la base des travaux de politique générale et de planification menés au niveau des pays.

48. L'Équipe d'appui technique sur les changements climatiques est un mécanisme de coordination régulier chargé d'harmoniser les approches d'ONU-Habitat, de fournir des mises à jour et d'examiner les faits nouveaux pertinents dans ce secteur. Les changements climatiques sont l'un des quatre thèmes transversaux d'ONU-Habitat, comme en témoigne sa participation interinstitutions aux activités tant normatives qu'opérationnelles.

II. L'évolution des travaux d'ONU-Habitat sur les changements climatiques

49. Les premiers projets d'ONU-Habitat sur les changements climatiques remontent à aussi loin que 2006, et l'initiative phare d'ONU-Habitat sur les villes et les changements climatiques – soutenue par la Norvège et la Suède – a débuté en 2008, avec pour objectif principal d'aider principalement les villes secondaires des pays en développement à relever le défi climatique, et de mettre au point des produits, des outils et des méthodes normatifs qui guident les travaux et partenaires d'ONU-Habitat. Le portefeuille d'ONU-Habitat n'a cessé de s'étoffer à l'échelle mondiale, tout comme ses activités normatives et de plaidoyer dans d'importantes instances mondiales sur les changements climatiques, comme les multiples réunions annuelles relatives à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, notamment les conférences des Parties et les Sommets du Secrétaire général de l'ONU sur le climat, dont l'un s'est tenu en 2014 et l'autre doit se tenir en 2019⁴.

50. Le travail d'ONU-Habitat sur les changements climatiques a toujours consisté à aider les villes à évaluer correctement les risques et les vulnérabilités et, dernièrement, à quantifier leurs émissions de gaz à effet de serre et à élaborer des plans et des mesures pour lutter contre ces risques et émissions dans le cadre de plans d'action climatiques ou de stratégies de développement à faible émission de carbone. Vers 2016, les activités d'ONU-Habitat ont été renforcées par un élément crucial, le fait que le Programme a commencé systématiquement à sécuriser et à mobiliser des financements de l'action climatique pour mettre en œuvre certains plans et mesures élaborés avec les villes et les communautés. La mise en place de mécanismes de financement de l'action climatique, dont les principaux sont le Fonds pour l'environnement mondial, le Fonds vert pour le climat et le Fonds pour l'adaptation, améliore continuellement ce financement dans les pays en développement. L'attention croissante accordée dans le cadre des débats sur le changement climatique mondial au rôle crucial des villes facilite l'accès des parties prenantes urbaines à ces mécanismes de financement, qui visent presque exclusivement à financer des projets à l'initiative des pays par des subventions. Compte tenu de ce qui précède, ONU-Habitat s'emploie à obtenir son accréditation auprès de l'ensemble des trois institutions susmentionnées, car c'est une condition préalable à l'accès au financement. Le Fonds pour l'adaptation a déjà accrédité ONU-Habitat et le processus d'accréditation est en cours pour les deux autres.

Le **Fonds pour l'adaptation** a été créé au titre du Protocole de Kyoto à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Depuis 2010, il a engagé 564 millions de dollars pour les activités relatives à l'adaptation et à la résilience aux changements climatiques, apportant un appui notamment à 84 projets d'adaptation concrets. Aider les pays et les collectivités les plus vulnérables est un défi croissant et un impératif pour la communauté internationale, d'autant plus que l'adaptation aux changements climatiques exige des ressources importantes qui vont au-delà de ce qui est déjà nécessaire pour atteindre les objectifs internationaux de développement. Le Fonds est financé par les gouvernements et des donateurs privés et est alimenté par une taxe de 2 % prélevée sur les unités de réduction certifiée des émissions (crédits d'émission de carbone) générées par les projets au titre du Mécanisme de développement propre mis en place par le Protocole. Pour de plus amples informations, voir : www.adaptation-fund.org

Portefeuille et projets en attente d'ONU-Habitat financés par le Fonds pour l'adaptation

51. Le Fonds pour l'adaptation a été créé pour aider les pays à renforcer la résilience et à adapter les collectivités les plus vulnérables aux impacts des changements climatiques, aussi concentre-t-il son action sur des projets d'adaptation concrets et locaux dans les collectivités touchées. ONU-Habitat a été accrédité en tant qu'entité multilatérale d'exécution du Fonds pour l'adaptation en août 2015 et a commencé à concevoir les premiers projets au début de 2016.

52. En septembre 2019, ONU-Habitat avait six projets approuvés, d'un montant total d'environ 37 millions de dollars en Asie et dans le Pacifique (5) et en Afrique (1), et huit (8) autres projets en attente d'approbation par le Fonds (d'une valeur totale d'environ 82 millions de dollars). Progressivement, ONU-Habitat s'efforce de parvenir à une couverture régionale équilibrée des propositions nationales et régionales.

⁴ La participation d'ONU-Habitat au Sommet Action Climat 2019 convoqué par le Secrétaire général est inscrite à l'ordre du jour de l'exposé que le Directeur exécutif présentera aux États Membres le 30 septembre 2019.

53. Pour une proposition à l'échelle d'un seul pays, pour laquelle la majeure partie du soutien du Fonds pour l'adaptation est réservée et plafonnée à 10 millions de dollars par pays non visé à l'annexe 1, le Fonds a un processus d'élaboration et d'approbation des projets à deux niveaux donnant lieu i) à l'approbation de l'idée du projet et ii) à l'approbation de la proposition complète du projet. La durée entre la première soumission et l'approbation d'une proposition à l'échelle d'un seul pays s'est généralement avérée être de 25 mois.

54. Le Fonds pour l'adaptation dispose également d'un guichet pour les propositions à l'échelle régionale, qui donnent lieu à une procédure à trois niveaux : i) avant-projet ; ii) approbation de l'idée du projet ; iii) approbation de la proposition de projet complète. Dans le cas du projet régional d'ONU-Habitat pour l'Afrique de l'est approuvé, la procédure a duré 40 mois. Pour les projets régionaux, le Fonds pour l'adaptation offre une subvention de 100 000 dollars aux fins de la formulation de projets.

55. Les projets comprennent généralement de petites composantes relatives aux politiques, à la planification et au renforcement des capacités, avec l'essentiel des investissements (60 à 80 %) qui doit être consacré à la construction d'infrastructures d'adaptation, telles que des aires de drainage, des routes d'accès, des infrastructures d'assainissement et de santé, des infrastructures de protection contre les inondations, des centres d'évacuation communautaires et des ponts et des ouvrages de protection contre l'érosion.

Projets approuvés		
Octobre 2016 – Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique - République démocratique populaire lao	Renforcement de la résilience des établissements humains ruraux et des établissements humains urbains émergents les plus vulnérables de la RDP lao aux changements climatiques et aux catastrophes	4 500 000 dollars
Octobre 2017 : Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique - Fidji	Renforcement de la résilience des établissements urbains informels aux Fidji qui sont très vulnérables aux changements climatiques et aux risques de catastrophe	4 235 995 dollars
Octobre 2017 : Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique - Îles Salomon	Renforcement de la résilience des villes aux impacts des changements climatiques et aux catastrophes naturelles : Honiara (Îles Salomon)	4 395 877 dollars
Juillet 2018 : Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique - Mongolie	Asie-Pacifique : résilience aux inondations des zones de gers à Oulan-Bator adaptation aux changements climatiques grâce à des interventions communautaires à petite échelle relatives à la protection et à la fourniture de services de base	4 495 235 dollars
Mars 2019 : Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique – République démocratique populaire lao	Renforcement des capacités de résilience aux changements climatiques et aux catastrophes des petites villes vulnérables en République démocratique populaire Lao	5 500 000 dollars
Mars 2019 : Bureau régional pour l'Afrique - Madagascar, Malawi, Mozambique, Comores	Renforcer la résilience des villes aux changements climatiques dans le sud-est de l'Afrique	13 997 423 dollars
	Valeur totale	37 124 530 dollars
Sélection de projets en cours d'élaboration		
	Amélioration de la résilience des localités côtières en Côte d'Ivoire et au Ghana	14 millions de dollars
	Renforcement de la résilience des personnes déplacées aux problèmes de l'eau liés aux changements climatiques dans les établissements urbains qui les accueillent en Jordanie et au Liban	14 millions de dollars
	Renforcement de la résilience du système éducatif aux impacts des changements climatiques dans la région des Caraïbes orientales (Antigua-et-Barbuda, Dominique, Sainte-Lucie)	14 millions de dollars
	Lien entre le captage des eaux urbaines et la gestion des inondations à Nowshera et Rawalpindi (Pakistan)	6,1 millions de dollars
	Renforcement de la résilience [...] dans les régions côtières du Delta du Mékong (Viet Nam)	5 millions de dollars
	Renforcement de la résilience aux inondations et à la sécheresse dans la région métropolitaine de Khartoum [...]	10 millions de dollars
	Adaptation aux changements climatiques par le biais d'interventions de protection fondées sur de petites infrastructures dans les régions côtières du Cambodge	5 millions de dollars
	Urbanisation et adaptation aux changements climatiques dans la région de la mer Caspienne (Iran et Azerbaïdjan)	14 millions de dollars

III. Liens avec les plans stratégiques actuel et futur

56. Le plan stratégique actuel d'ONU-Habitat, au titre du sous-programme 2, a appelé à mettre plus l'accent sur la planification relative aux changements climatiques et sur les activités de plaidoyer au niveau mondial, afin d'accorder une plus grande attention aux villes dans le débat sur les changements climatiques. La compréhension d'ONU-Habitat qui en découle des vulnérabilités spécifiques des établissements humains urbains et des plans et stratégies de lutte contre ces vulnérabilités et sa compréhension croissante des processus et mécanismes internationaux et ses liens renforcés avec ceux-ci lui ont permis de favoriser un partenariat constructif avec ces mécanismes internationaux de financement de l'action climatique, condition préalable pour obtenir une accréditation et un accès plus officiel. Le plan stratégique et les orientations stratégiques actuels des États Membres ont donc « préparé le terrain » pour la participation réussie d'ONU-Habitat dans ce domaine.

57. Concernant l'avenir, le nouveau plan stratégique pour la période 2020–2023 reflète la croissance continue des activités normatives et opérationnelles dans le domaine des changements climatiques et l'approche suivie par l'ensemble d'ONU-Habitat en matière d'action climatique. Les changements climatiques seront ancrés dans le troisième domaine de changement, qui concerne **le renforcement de l'action climatique et l'amélioration de l'environnement urbain**, le portefeuille de projets financés par le Fonds pour l'adaptation appuyant fermement le domaine de résultats 3 sur l'adaptation efficace des communautés et des infrastructures aux changements climatiques.

IV. Intégration des activités normatives et opérationnelles d'ONU-Habitat

58. Le portefeuille d'ONU-Habitat de projets financés par le Fonds d'adaptation intègre les activités normatives et opérationnelles du Programme au niveau des pays en vue d'une adaptation efficace des communautés et des infrastructures aux changements climatiques. Les propositions de projet émanent des activités d'assistance technique menées en aval par ONU-Habitat dans le domaine des établissements humains, qui englobent : a) des analyses et des évaluations spatiales et socioéconomiques (par ex., des analyses des risques et de la vulnérabilité liés aux changements climatiques dans les établissements humains urbains ou informels) ; b) des processus participatifs de planification urbaine et de planification de l'action climatique ; c) un dialogue étroit sur les questions urbaines mené avec les gouvernements partenaires nationaux et infranationaux et la société civile. Les projets financés par le Fonds pour l'adaptation s'appuient sur les participations existantes des villes, où les risques climatiques ont été identifiés et des solutions au problème des changements climatiques élaborées, les propositions de projets étant alors le moyen de mettre en œuvre une partie de ces plans d'action climatique. De plus, une relation de confiance avec l'autorité nationale désignée pour le Fonds pour l'adaptation est essentielle, car les propositions doivent être approuvées par le responsable de la coordination préalablement à leur soumission.

59. L'orientation et le sujet des propositions financées par le Fonds pour l'adaptation sont également étroitement liés aux activités normatives d'ONU-Habitat, s'appuyant sur nombre de ses publications mondiales récentes et ses outils et méthodologies de base. L'examen par ONU-Habitat⁵ des engagements climatiques nationaux au titre de l'Accord de Paris a mis en lumière l'accent mis par les pays sur l'adaptation urbaine, les projets répondant directement à ces engagements (et les conclusions d'ONU-Habitat à cet égard). La capacité d'ONU-Habitat de mobiliser l'appui national nécessaire pour attirer le financement de l'action climatique dépend en grande partie de sa capacité d'intégrer⁶ les questions relatives aux établissements humains urbains à la planification et aux engagements climatiques nationaux. Les changements climatiques devraient être fort préjudiciables aux populations les plus pauvres du monde, qui sont souvent les plus durement touchées par les catastrophes climatiques, et l'idée qui prévaut est de « s'occuper d'abord des populations les plus vulnérables⁷ ». Les projets en attente financés par le Fonds pour l'adaptation reposent sur cette prémisse et répondent aux besoins d'adaptation des collectivités pauvres et vulnérables.

⁵ L'urbanisation durable dans l'Accord de Paris : <https://new.unhabitat.org/paris-agreement>.

⁶ Integrating human settlements issues into National Adaptation Plans: <https://new.unhabitat.org/node/142444>.

⁷ Pro-poor Climate Action in informal settlements: <https://new.unhabitat.org/pro-poor-climate-action-in-informal-settlement>.

60. Sans les activités opérationnelles et normatives à long terme d'ONU-Habitat, la collaboration avec le Fonds pour l'adaptation n'aurait pas donné les résultats actuels en si peu de temps. De plus, sans cette collaboration et les ressources disponibles, il aurait été difficile d'élaborer les propositions de projet sur une base autonome, car les exigences en matière de données, d'information et de consultation pour les propositions de projet sont importantes.

V. Questions à examiner

- i) **Assurer la continuité de la collaboration avec le Fonds pour l'adaptation** : L'établissement et l'entretien d'un partenariat institutionnel avec le Fonds pour l'adaptation ont nécessité la combinaison d'un certain nombre d'éléments cruciaux, notamment une participation soutenue aux forums internationaux sur les changements climatiques, qui ont à la fois mieux faire connaître les activités opérationnelles d'ONU-Habitat sur le climat et permis au Programme de mieux comprendre quelles sont les priorités et les possibilités en matière de collaboration ; un processus d'échange et d'apprentissage interne mis en œuvre par une équipe de responsables de la coordination pour les changements climatiques qui allouent et partagent les ressources pour constituer une base de connaissances afin d'assurer une collaboration fructueuse ; et l'amélioration constante des outils et des systèmes conçus pour faciliter l'élaboration de projets et la mise en œuvre, notamment la mise au point d'un Système de garanties environnementales et sociales ;
- ii) **Obtention de l'accréditation auprès des autres fonds pour le climat, qui constitue une priorité pour ONU-Habitat pour la période 2020–2023** : Le Fonds pour l'adaptation est le plus petit des trois fonds pour le climat existants, ne concernant que l'adaptation aux changements climatiques. L'accréditation auprès des autres fonds nettement mieux dotés, le Fonds vert pour le climat et le Fonds pour l'environnement mondial, ouvrirait un nouvel éventail de possibilités et offrirait une ampleur de financement auparavant inaccessible. L'accréditation auprès de ces fonds requiert l'appui des principaux gouvernements partenaires, des ressources et l'implication de la direction pour établir des relations institutionnelles, ainsi que la mise au point et le perfectionnement des politiques, processus et mécanismes internes. L'investissement de ressources dans ce domaine serait transformateur pour ONU-Habitat ;
- iii) **Institutionnalisation des processus d'identification et d'élaboration des projets** : L'identification et la formulation des projets et l'élaboration des propositions de projet nécessitent des ressources et des compétences de plus en plus spécialisées pour parvenir à des projets qui donnent de bons résultats. Il faut beaucoup de temps aux membres du personnel et aux consultants spécialisés pour élaborer chaque proposition, si bien que le coût de la formulation des projets dépasse les subventions versées à cette fin. Un « mécanisme d'élaboration des projets » dédié pourrait servir de centre de services assurés sur place pour fournir de meilleurs services à toutes les régions dans tous les domaines thématiques. En outre, des liens plus étroits doivent être établis entre les activités normatives en amont sur les changements climatiques et le portefeuille de projets financés par le Fonds pour l'adaptation ;
- iv) **Passage du statut d'agent de réalisation à celui d'organisme facilitateur** : À l'avenir, alors qu'ONU-Habitat vise à être accrédité par le Fonds vert pour le climat, la nature et l'ampleur des projets donnent à penser que le Programme pourrait ne pas être en mesure d'exécuter à lui seul la totalité des produits et activités des projets et qu'il pourrait alors jouer un rôle de facilitateur, faisant correspondre les besoins locaux d'adaptation aux priorités de financement nationales et internationales, et mobiliser des partenaires clés pour exécuter de grands projets. Pour ce faire, ONU-Habitat doit renforcer ses capacités de gestion de projets, son dialogue avec les gouvernements, ses procédures d'achat et de passation de marchés et sa capacité d'établir des garanties environnementales et sociales rigoureuses dans la mise en œuvre des projets.